



PETITE ENFANCE : LA LUTTE PAIE !!!!

Après des alertes répétées ces dernières années sur les conditions de travail, plus que difficiles dans les crèches de la ville d'Orléans : manque de personnel, les agents de moins en moins remplacés, attractivité en berne dûe aux rémunérations, on demande de plus en plus aux agents avec de moins en moins de moyen.

Pour les agents de la petite enfance trop c'est trop !!!

C'est pourquoi la CGT et la CFDT ont effectué conjointement une grande enquête auprès de tous les agents de la petite enfance, métiers par métiers, où tous les agents ont pu exprimer leurs difficultés. Un taux de retour de 85% a permis de légitimer et d'adresser ces revendications à Mr Le Maire. Un préavis de grève a été déposé à la demande des agents.

La CGT et la CFDT ont alors mené les négociations auprès des élus et de la direction pour faire entendre les demandes de tous les agents de la petite enfance. Ce qui a permis d'obtenir :

- **Octroi d'une prime mensuelle à tous les agents des structures petite enfance d'un montant de 100€ net, avec effet rétroactif eu 1^{er} janvier 2024. Cette prime sera également versée aux assistantes maternelles des crèches familiales et viendra s'ajouter au forfait métier de 35€ brut qui sera versé aux agents de catégorie C à compter du mois de mai 2024.**
- **Revalorisation de la prime d'astreinte paramédicale pour les infirmières et infirmières puéricultrices (montant à déterminer) groupe de travail à venir.**
- **Création de 4 postes répartis comme suit : 1 agent remplaçant de longue durée portant l'équipe de 3 à 4, 1 poste d'agent volant priorisé pour les haltes garderies, 1 poste d'EJE aux Blossières, 1 poste de chargé de mission à la direction, chargé de la simplification administrative et des projets transversaux en vue d'alléger le travail administratif des différentes structures.**
- **Fermeture des crèches aux vacances de la toussaint, afin de permettre aux agents de poser plus facilement leurs congés.**
- **Organisation d'une 3^{ème} journée pédagogique annuelle.**

- Mise en place de plans de formations spécifiques pour les cuisiniers et agents d'entretien, et pour les nouveaux arrivants dans la collectivité.
- Etudes de postes sur les différents métiers, déjà débutées sur les postes de responsables d'établissement et d'adjointes.
- Réalisation d'audits techniques des bâtiments, pour prévoir un plan de rénovation et d'établir des priorités dans les travaux à effectuer dans les établissements.
- Mise en place d'un groupe de travail sur la gestion des remplacements d'agents absents
- Organisation d'une nouvelle réunion avec les assistantes maternelles des crèches familiales, afin de faire un nouveau point sur les différentes composantes de rémunérations, notamment dans le contexte actuel de l'inflation.

Pour la CGT et la CFDT ces résultats montrent que :



10 rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans

CGT ville d'Orléans et Métropole : 02 38 79 25 04/25 03

CFDT Ville d'Orléans et Métropole : 02 38 79 25 11/24 74